

Travaux de la Chambre

Deux faits récents ont mis en doute le succès de l'Uruguay Round du GATT. La Communauté européenne refuse de réduire ses subventions massives à l'agriculture. Et plus récemment, les États-Unis ont déclaré qu'en ce qui a trait aux services, ils préféreraient négocier hors des auspices du GATT.

Le ministre voudrait-il dire à la chambre si ces deux faits sont reliés? Le gouvernement du Canada cherche-t-il à encourager la Communauté européenne à faire des compromis en matière d'agriculture en échange de compromis des États-Unis en matière de services?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis content d'entendre enfin une question sérieuse, pour terminer la période des questions.

La réponse est que ces deux faits ne sont pas liés. Comme le Groupe de Cairns l'a fait clairement savoir aujourd'hui dans un communiqué qui vient d'être rendu public en Europe, à Genève, l'offre de la Communauté européenne en matière d'agriculture est inacceptable dans le contexte du GATT.

Cette offre ne comporte que de légères réductions peu définies aux subventions internes d'ici 1996, à partir de l'assiette la plus élevée qu'on ait connue, qui avait été fixée en 1986. Ces réductions ne s'appliqueraient pas uniformément à tous les produits agricoles.

La Communauté européenne n'offre aucune réduction importante au titre de la protection des frontières et ne garantit aucun accroissement de l'accessibilité des marchés. Elle cherche en fait à obtenir une plus grande protection, à certains égards. Par ailleurs, elle n'a pris aucun engagement précis pour la réduction des subventions à l'exportation, qui font actuellement des ravages dans les marchés agricoles. L'offre actuelle de la Communauté européenne n'est donc pas une base de négociation satisfaisante.

En ce qui a trait aux services, aucun accord ne sera signé à cet égard à moins que les États-Unis se montrent plus souples dans les négociations, mais il serait fort utile pour tous, y compris pour le Canada, que l'on parvienne à une entente satisfaisante sur ce plan.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

CORRECTION D'UNE RÉPONSE

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, je voudrais corriger une réponse que j'ai donnée un peu plus tôt au cours de la période des questions.

Au sujet du passage de la taxe de vente fédérale à la TPS à l'échelle du pays, et particulièrement en ce qui touche la province de la Nouvelle-Écosse, j'ai dit que les habitants de cette province économiseraient 10 milliards de dollars. En fait, je voulais dire 10 millions.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, comme la coutume le veut, je voudrais poser la question habituelle du jeudi au leader parlementaire du gouvernement, à savoir quelles sont les initiatives législatives qu'il a l'intention de soumettre à la Chambre pour débat dans les prochains jours, c'est-à-dire demain vendredi, lundi et mardi prochains.

Étant donné que j'ai la parole, madame la Présidente. . .

[Traduction]

Comme il a été annoncé que le président du Conseil du Trésor va déposer demain à midi un budget des dépenses supplémentaire, et tenant compte de l'obligation additionnelle et de la transparence du gouvernement, je vous prie de demander, madame la Présidente, s'il y a consentement unanime à ce que ce budget supplémentaire soit déposé dès la reprise à 10 heures demain matin au lieu de midi après la période des questions, afin que l'opposition puisse l'examiner et peut-être poser des questions au gouvernement.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, en guise de réponse à la première question, j'ai l'intention de mettre en délibération demain le projet de loi C-92, qui porte sur la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest. J'espère que ce projet franchira les trois étapes. Je crois comprendre que cette proposition jouit d'un certain appui au sein des trois partis.

Lundi, je compte présenter le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois en conséquence. Nous pourrions peut-être terminer le débat de deuxième lecture de ce projet.

Mardi, je voudrais continuer le débat à l'étape du rapport du projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion.

Je discuterai avec mes collègues des partis de l'opposition des travaux de mercredi et du reste de la semaine.